

Une nouvelle victoire et une première en France!

**Le TASS de St Briec indemnise Laurent Guillou et Stéphane Rouxel
ex-salariés de Nutréa-Triskalia, victimes des pesticides**

Le 11 septembre 2014 le Tass de Saint Briec condamnait pour faute inexcusable de l'employeur l'entreprise agroalimentaire Nutréa-Triskalia suite à la plainte de deux de ses ex-salariés Laurent Guillou et Stéphane Rouxel gravement intoxiqués à deux reprises par des pesticides en 2009 et 2010 sur leur lieu de travail à Plouisy.

Stéphane Rouxel et Laurent Guillou ont développé une maladie très invalidante, l'hypersensibilité aux produits chimiques multiples (M.C.S en anglais) et se sont fait licencier par leur employeur, qui niait ses responsabilités et refusait d'indemniser ses salariés victimes.

Dans son jugement du 22 septembre 2016, le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale (TASS) de Saint Briec rend justice à Laurent Guillou et Stéphane Rouxel en ordonnant qu'ils soient indemnisés d'un montant de plus de 110 000 euros pour le préjudice qu'ils ont subi.

C'est la première fois en France qu'un tribunal indemnise des salariés victimes des pesticides atteints d'hyper sensibilité aux produits chimiques multiples.

Cette décision est une nouvelle victoire pour Stéphane et Laurent qui mènent depuis maintenant près de sept ans un combat sans relâche pour faire reconnaître leur maladie, exiger réparation et dénoncer le scandale sanitaire et environnemental que représente aujourd'hui l'utilisation massive et irresponsable des pesticides dans l'industrie agroalimentaire.

Par ailleurs, le combat est loin d'être terminé, Laurent Guillou et Stéphane Rouxel se sont portés partie civile auprès du Tribunal de Grande Instance de Saint Briec, dans le cadre de la plainte au pénal qu'ils ont déposée en 2010 après leur deuxième accident du travail et leur intoxication.

S'ils se félicitent aujourd'hui de cette nouvelle décision du TASS de Saint Briec ils tiennent également à remercier toutes celles et ceux qui les ont défendus et soutenus aux premiers rangs desquels leur avocat Maître François Lafforgue, l'Union syndicale Solidaires et leur Comité de soutien composé de nombreuses organisations (parmi elles Phyto-Victimes, Générations Futures, le Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest, SOS-MCS la Confédération Paysanne, Attac, la LDH, Eaux et Rivières de Bretagne, Bretagne Vivante, etc.).

Paris et Saint Briec le 22 septembre 2016

**144 Bd de la Villette
75 019 Paris**

**Téléphone : 01 58 39 30 20
Télécopie : 01 43 67 62 14**

**contact@solidaires.org
www.solidaires.org**

